

MESURES SANITAIRES	CONSIGNES
ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> • L'entrée se fait par le 825, rue Émile-Journault. • Une personne accueillera tous les participants à l'entrée des vestiaires. • Tous les participants devront répondre à un questionnaire concernant leur état de santé; les questions seront reliées à la COVID-19; la température des participants sera également prise.
HYGIÈNE DE BASE	<ul style="list-style-type: none"> • Avant d'entrer dans les vestiaires, les participants devront se laver les mains avec le désinfectant disponible à l'entrée des vestiaires. • Les participants ne doivent pas cracher, uriner ou se moucher dans l'eau. • Prendre une douche d'au moins une minute avec du savon avant la baignade. • Les enseignants doivent informer tous les participants des consignes de sécurité avant chaque cours ou séance d'entraînement. Ils doivent être hors de l'eau (sauf pour les démonstrations). • Les abreuvoirs serviront au remplissage des bouteilles seulement. Il est interdit d'y boire directement.
DISTANCIATION PHYSIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • En tout temps, la distanciation physique de 2 mètres entre les personnes est requise, dans l'eau et hors de l'eau. • Aucun contact physique n'est permis, excepté les contacts accidentels, courts et sporadiques, inhérents au sport pratiqué; les contacts physiques non essentiels ne sont pas permis entre les participants et les employés. • Le nombre de participants par groupe doit permettre la distanciation physique; ces groupes doivent être composés des mêmes participants, autant que possible. • Le nombre de cours simultanés sera réduit. • Des blocs d'activités espacés (horaires décalés) sont prévus. Ces horaires décalés laissent assez de temps pour le nettoyage des lieux entre les groupes par le personnel (vestiaires et matériel utilisé pour les cours) • L'accès aux aires communes non essentielles qui favorisent les rassemblements est limité. Un nombre limité de chaises distancées de 2 mètres seront mises à la disposition des parents dans l'aire d'attente. • Aucun flânage n'est permis de l'entrée à la sortie.
PORT DU MASQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire; il doit être porté en tout temps, à l'arrivée, dans les déplacements, dans les vestiaires, etc., excepté lors du cours de natation ou de l'activité physique. • Les employés et les participants doivent porter un masque jusqu'à ce qu'ils entrent dans la piscine. • Pendant l'activité, le masque doit être rangé dans un sac identifié de type ziploc et doit ensuite être remis immédiatement après l'activité dès l'entrée dans le vestiaire. • Le baigneur/nageur ne doit pas porter le couvre-visage dans l'eau puisqu'il peut gêner la respiration lorsque mouillé. **Tous les acteurs de la VCUA (Vision concertée de l'univers aquatique) sont d'accord pour que les participants enlèvent leur couvre-visage seulement au moment où ils pratiquent leurs activités. Ils ne doivent pas le porter lors du passage à la douche et dans la piscine.

VESTIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de cours simultanés afin de favoriser la distanciation physique dans les vestiaires. • Un contrôle du nombre de personnes dans le vestiaire sera fait. • Les participants sont encouragés à arriver à l’heure prévue et prêts (maillot de bain sous les vêtements) afin d’éviter les rassemblements. • Un casier sur 2-3 sera disponible selon la distanciation sociale. • Limite d’un casier par famille pour les effets personnels. • Les participants pourront apporter leur sac d’effets personnels sur le bord de la piscine s’ils le désirent.
DOUCHE	<ul style="list-style-type: none"> • L’accès aux douches dans les vestiaires est permis si la distanciation physique est respectée. • Le nettoyage sera effectué régulièrement dans la journée, entre chaque cours.
EFFETS PERSONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Les effets personnels des participants sont limités au strict minimum (par exemple : bouteille d’eau et serviette, si nécessaire) et ils doivent être entreposés séparément, avec un espace suffisant entre les effets personnels de chaque participant. • Ne pas partager de bouteille d’eau, de serviette, de lunettes ou tout autre matériel. • <u>L’utilisation de lunettes de natation devrait être encouragée pour éviter la contamination par le mucus.</u> • Encourager chaque participant à apporter son propre équipement.
MATÉRIEL UTILISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • <u>La désinfection du matériel est obligatoire après chaque activité.</u> Si possible, éviter d’utiliser l’équipement pendant les activités. • Le moniteur/locateur est en charge, à la fin de son cours, de désinfecter le matériel utilisé durant son cours/location. • Étant donné qu’il est difficile d’éviter de porter les mains au visage, en particulier dans le contexte d’activités sportives, <u>il est recommandé que les objets ou les équipements partagés soient désinfectés entre chaque utilisateur.</u> • Limiter les équipements non essentiels.
SALUBRITÉ	<p>Les mesures d’hygiène et de salubrité habituellement appliquées dans les piscines et les spas publics doivent continuer à être appliquées avec rigueur, ainsi que les habitudes d’entretien adéquat des installations tels que le nettoyage régulier des surfaces et le maintien des concentrations adéquates de désinfectant dans les bassins tel que prescrit dans le Règlement sur la qualité de l’eau des piscines et autres bassins artificiels.</p>